



**REGLEMENT N°22-06 DU 22 RABIE AL AOUEL 1444, CORRESPONDANT  
AU 18 OCTOBRE 2022 PORTANT CREATION, EMISSION ET MISE EN  
CIRCULATION D'UNE PIECE DE MONNAIE METALLIQUE  
DE CINQUANTE (50) DINARS ALGERIENS**

**Le Gouverneur de la Banque d'Algérie,**

Vu l'Ordonnance n°03-11 du 27 Joumada Ethania 1424 correspondant au 26 août 2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit, notamment ses articles 38, 62 (alinéa a), 63 et 64 ;

Vu le décret présidentiel du 5 Safar 1437 correspondant au 17 novembre 2015 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Banque d'Algérie ;

Vu le décret présidentiel du 6 Ramadhan 1443 correspondant au 7 avril 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Banque d'Algérie ;

Vu le décret présidentiel du 22 Chaoual 1443 correspondant au 23 mai 2022 portant nomination du gouverneur de la Banque d'Algérie ;

Vu le décret présidentiel du 18 Rabie Ethani 1441 correspondant au 15 décembre 2019 portant nomination de vice-gouverneurs de la Banque d'Algérie ;

Après délibération du Conseil de la monnaie et du crédit en date du 18 octobre 2022 ;

**Promulgue le règlement dont la teneur suit :**

**Article 1er. - :** La Banque d'Algérie crée et émet une nouvelle pièce de monnaie métallique de cinquante (50) dinars algériens.

**Art 2. - :** Les caractéristiques techniques et descriptions de cette pièce sont les suivantes :

**1 - Présentation :**

La pièce de cinquante (50) dinars algériens est de type bimétallique.

Elle est constituée d'une couronne extérieure en cupronickel, de couleur jaune rosâtre et d'un cœur en acier inoxydable serti à l'intérieur de cette couronne de couleur gris acier.

## 2 – Spécifications:

- diamètre extérieur : 28,50 +/- 0,05 mm
- diamètre du cœur : 19,55 +/- 0,05 mm
- épaisseur au cordon : 2,26 +/- 0,06 mm
- poids de la couronne : 5,10 +/- 0,14 g
- poids du cœur : 4,17 +/- 0,14 g
- poids total : 9,27 +/- 0,28 g

## 3 - Composition chimique :

**Cœur** : Acier AISI 430

**Couronne** :

- Cuivre	92%
- Aluminium	6%
- Nickel	2%

## 4 - Description :

### 4.1- AVERS :

A) **Motif principal** : Effigie de Hassiba BENBOUALI à l'intérieur du cœur au centre de la pièce sur un fond avec une texture.

- a) nom de Hassiba BENBOUALI en langue nationale **كسبية بن بوعلى** apposé à l'intérieur de la couronne sur la partie supérieure de la pièce ;
- b) dates de naissance 1938 et de décès 1957 apposées à l'intérieur de la couronne sur les parties droite et gauche de la pièce ;
- c) deux étoiles équidistantes en haut et en bas des dates de naissance à droite et de décès à gauche de la pièce apposées à l'intérieur de la couronne ;
- d) triple millésime hégirien, grégorien et amazigh de l'année de frappe : **٢٩٧٢ هـ - 2022 - 1444** apposé à l'intérieur de la couronne sur la partie inférieure de la pièce.

**B) Tranche** : Lisse.

### 4.2- REVERS :

A)- **Motif principal** : le chiffre « 50 » stylisé et symbolisé comme suit :

- Le chiffre cinq (5) : caractérisé à l'intérieur par une micro gravure ;
- Le chiffre zéro (0) : caractérisé également à l'intérieur par une micro gravure.

B)- Mentions en toutes lettres et en langue nationale :

- Sur la partie supérieure : **«بنك الجزائر»**
- Sur la partie inférieure : **«دينار»**

- Une étoile de part et d'autre du chiffre « 50 » sépare horizontalement « دينار » et « بنك الجزائر ».

C)- Texture sous forme de micro-gravure du chiffre « 50 » sur toute la surface du cœur de la pièce.

**Art 3. - :** Cette nouvelle pièce sera mise en circulation après la promulgation du présent règlement. Elle circulera concomitamment avec les pièces de monnaie métalliques actuellement en circulation.

**Art 4. - :** Le présent règlement sera publié au *Journal Officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

**LE GOUVERNEUR  
SALAH-EDDINE TALEB**